

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE QUATORZE MARS à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
7 mars 2018

Date d'exécution :
14 mars 2018

Date d'affichage :
15 mars 2018

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Pour : 19

Contre : 6

Abstention :

Etaient présents : MANDREDI Angèle, BATTESTI Philippe, CESARI Louis, FOUILLERON Marie, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Antoine, LUCIANI Xavier, MARTELLI Marie Paule, PIERI Ange, PISTOLOZZI Lisa, RENUCCI Charles, SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte, SISTI Cécilia.

Etaient représentés : OTTAVI Antoine a donné pouvoir à MANFREDI Angèle, DELARUE Carole a donné pouvoir à BATTESTI Philippe, LE MAO Ghjuvan Santu a donné pouvoir à ANTONELLI Jean Pierre, ROMANI Claire a donné pouvoir à SISTI-BALARD Marie Toussainte.

Etaient absents : BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine.

Madame PISTOLOZZI Lisa a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2018-25 Finances – Budget annexe du lotissement communal de Fitelle 2018 – Approbation du budget primitif.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°2018-01 en date du 12 février 2018, le Conseil Municipal a pris acte des orientations présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le budget 2018 du lotissement de Fitelle, est établi ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement : 135 256.00 €

Section d'Investissement : 0 €

Les travaux sont achevés, seuls 3 lots restent à encaisser sur l'exercice 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-31, L 2134-1 et L 2343-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-01 du 12 février 2018 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2018,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

Le budget annexe du lotissement de Fitelle 2018 de la commune établi selon la nomenclature comptable M4 arrêté comme décrit ci-dessous est adopté.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	135 256.00 €	135 256.00 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €

VOTE A LA MAJORITE

6 votes contre (Jean Pierre ANTONELLI – Ghujvan Santu LE MAO - Xavier LUCIANI - Marie Paule MARTELLI - Pascale SIMONI – Cécilia SISTI).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le maire,

